

L'usager au cœur du système de santé

Bâtie maintenant depuis plus de 75 ans, notre protection sociale dans le domaine de la santé a largement fait ses preuves, mais marque des signes de fragilité, liés tant aux évolutions de la médecine, qu'aux changements constatés dans notre société.

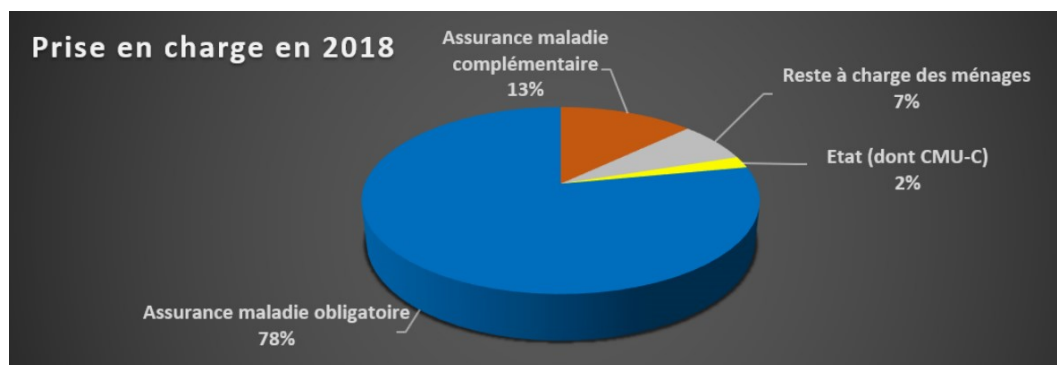
Une adaptation aux réalités d'aujourd'hui devient nécessaire pour continuer de permettre aux usagers, et notamment aux personnes âgées d'accéder aux soins.

L'ETAT DES LIEUX

1- 203,5 milliards d'euros consacrés aux soins en 2018, soit près de 9% de la richesse nationale.

Comment cette somme est-elle financée ?

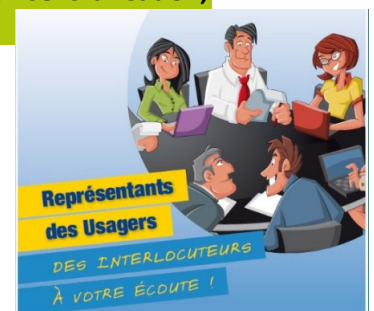
- ◆ Assurance maladie obligatoire : 78,1% (hospitalisation, ALD...)
- ◆ Assurance maladie complémentaire : 13,4%
- ◆ Reste à charge des ménages : 7,0%, concentré sur les personnes qui consomment le plus de soins
- ◆ Etat (dont CMU-C) : 1,5%



2- Les droits des usagers sont de plus en plus reconnus.

On parle de moins en moins de patients, et de plus en plus d'usagers, ce qui induit la reconnaissance de droits spécifiques : intimité, confidentialité, qualité et sécurité... et des droits collectifs.

La Fédération Nationale INITIATIV'Retraite : rôle d'information, de sensibilisation, encouragement à occuper des fonctions de représentant des usagers (RU).



3- Mais des difficultés subsistent

- ◆ les déserts médicaux, la répartition des professionnels sur le terrain, ...
- ◆ les dépassements d'honoraires, le reste à charge, qui entraîne pour certains un renoncement aux soins
- ◆ le coût de la complémentaire santé : pas d'aide de l'employeur et de l'Etat comme pour les actifs, coût uniforme quel que soit le revenu, coûts croissants avec l'âge.

La Fédération Nationale INITIATIV'Retraite : un dossier sera déposé auprès des pouvoirs publics en vue de bénéficier d'une réduction fiscale (ou crédit d'impôt) en complémentaire santé.

- ◆ le cloisonnement : ville/hôpital, public/privé, sanitaire/médico-social/social
- ◆ le manque de coordination.

4- Les attentes et besoins des personnes âgées

Si l'espérance de vie progresse régulièrement, en revanche, l'espérance de vie en bonne santé stagne. La prise en charge de la personne âgée doit être globale : maladies chroniques, perte d'autonomie, lutte contre l'isolement, quelle qu'en soit la cause. Le maintien à domicile est plébiscité par une très large majorité des personnes âgées, grâce à des aides humaines et matérielles, et grâce à un soutien apporté aux aidants. La fin de vie est un sujet qu'il convient d'aborder, en diffusant des informations sur les directives anticipées, la personne de confiance, et en demandant un développement des services de soins palliatifs.

La Fédération Nationale INITIATIV'Retraite : nous attendons avec impatience la loi « grand âge et autonomie », et les réponses aux préoccupations des personnes âgées. INITIATIV'Retraite a apporté sa contribution, et a formulé plusieurs propositions.

5- Chaque usager a sa part de responsabilité

- ✓ Le bon usage des soins, le respect des prescriptions.
- ✓ Adopter des comportements sains--> les ateliers du bien vieillir. ✓ Répondre aux actions de dépistage, de prévention : vaccin contre la grippe.
- ✓ S'engager dans des fonctions telles que représentant des usagers.

La Fédération Nationale INITIATIV'Retraite : convention avec la MSA pour la promotion des ateliers du bien vieillir, diffuser des informations sur la responsabilité des usagers dans leurs comportements.

2 – FINANCEMENT DE L'EQUILIBRE A L'EFFICIENCE

1- Le retour à l'équilibre financier est une nécessité.

➤ Agir sur les dépenses :

- ◆ Respecter l'objectif national des dépenses d'assurance maladie défini par la loi de financement de la sécurité sociale.
- ◆ Retirer du panier de soins les médicaments à service médical rendu faible ou nul.
- ◆ Améliorer le système d'évaluation du prix des médicaments.
- ◆ Lutter contre le gaspillage.



➤ **Agir sur les recettes :**

- ◆ Lutter contre la fraude.
- ◆ Financement par la CSG, assise sur les salaires et les pensions, mais aussi sur l'ensemble des revenus.
- ◆ Compenser les exonérations de cotisations accordées par les pouvoirs publics, conformément à la loi Veil de 1994.

La Fédération Nationale INITIATIV'Retraite : suppression de la cotisation maladie assise sur les pensions AGIRC-ARRCO et IRCANTEC. Une démarche est en cours auprès des pouvoirs publics face à cette injustice.

2- Consolider et améliorer le niveau de prise en charge.

◆ **Assurance maladie obligatoire :**

Exclure toute forme de discrimination liée à l'âge dans la prise en charge des usagers.

◆ **Assurance maladie complémentaire :**

- L'idéal serait la généralisation du régime Alsace-Moselle, où responsabilité, solidarité obligent à une gestion équilibrée.
- Généraliser la couverture maladie complémentaire et préconiser les contrats collectifs à adhésion individuelle.
- Mettre en place une réduction ou un crédit d'impôt.

La Fédération Nationale INITIATIV'Retraite :

- ✓ Des contrats collectifs ont été souscrits avec Mutualia, Groupama, Prédica, Agrica...
- ✓ Un dossier en cours sur la réduction ou le crédit d'impôt en complémentaire santé.
- ✓ Diffusion d'informations sur la complémentaire santé solidaire.

◆ **Mise en place du 100% santé optique, dentaire, audiologie :** Plafonnement des tarifs pratiqués par les professionnels, augmentation de la prise en charge par l'assurance maladie obligatoire et par l'assurance maladie complémentaire permettront aux usagers de bénéficier d'un reste à charge égal à zéro dans ces trois domaines.

◆ **Suppression des franchises pour les usagers en ALD.**

◆ **Contrôle des prix pratiqués par les fournisseurs et des dépassements d'honoraires.**

La Fédération Nationale INITIATIV'Retraite : les usagers ont leur part de responsabilité dans la réussite du 100% santé, s'ils souhaitent bénéficier d'un reste à charge zéro.

3- Qualité et pertinence des soins. Chacun a droit à des soins pertinents et de qualité.

Cette qualité doit pouvoir être mesurée, et les recommandations de bonne pratique doivent être respectées par les professionnels. La rémunération à l'acte a un caractère inflationniste, et devrait être substituée à une rémunération incluant la qualité des soins et la notion de parcours ou de continuité (pathologies chroniques par exemple).

3 – UNE ORGANISATION DES SOINS PRIVILEGIANT LE SERVICE A L'USAGER

1- Créer un véritable collectif de soins, avec un maillage adapté du territoire :

Offre de soins coordonnée, pluridisciplinarité. Maisons de santé pluridisciplinaires, centres de santé (avec médecins salariés), hôpitaux de proximité.

La Fédération Nationale INITIATIV'Retraite : il conviendra, dans ce schéma de résoudre le problème des déplacements.



C'est aux communautés professionnelles de territoire le soins (CPTS) que reviendra le rôle de coordonner la prise en charge sans rupture entre le secteur médical et le secteur socio médical.

La Fédération Nationale INITIATIV'Retraite : pour les hospitalisations non programmées, il est souhaitable que les CPTS mettent en place une prise en charge spécifique des personnes âgées (téléconsultation à l'EHPAD, accueil à l'hôpital de proximité...) de telle sorte que soient désengorgés les services d'urgence des hôpitaux.

2- La réorganisation des hôpitaux apparait comme une nécessité. Plusieurs pistes sont à explorer :

- ◆ une organisation des missions : hôpital local, hôpital spécialisé, services ultra-spécialisés.
- ◆ une cohérence territoriale, au travers les groupements hospitaliers de territoire, incluant EHPAD et structures médico-sociales.
- ◆ développer la médecine ambulatoire dans les hôpitaux.

3- S'appuyer sur les nouvelles technologies.

- ◆ développer les outils au service de la santé (suivi à distance, systèmes communicants...), télémédecine, télésoin.
- ◆ créer un espace numérique pour les usagers incluant le DMP, des services en ligne tels que la prise de rendez-vous, l'éducation thérapeutique...
- ◆ mais prendre les précautions nécessaires, pour éviter la fracture numérique (illelectronisme)

La Fédération Nationale INITIATIV'Retraite : mettre en place des solutions d'accompagnement, éviter la deshumanisation. Le "virage numérique" doit être fait pour et avec les usagers.

CONCLUSION

Nous avons la chance de bénéficier d'un système de santé et d'assurance maladie qui ont tous deux fait leurs preuves. A chacun d'apporter sa contribution pour que cette organisation s'adapte aux évolutions nécessaires, et que chacun en tire la meilleure satisfaction.